Cinquantième année. - N ° 33 A 16 février 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 57

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

824 588 214 RCS Bourges.
SASU DOUGY RODOLPHE.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Nom commercial : SASU DOUGY RODOLPHE.
Administration : Président : DOUGY Rodolphe.
Capital : 265000 EUR.
Adresse : 1, rue Jeanne d'Arc, 1-3, 18500 Mehun-sur-Yèvre.
Origine du fonds : acquis par achat au prix stipulé de 145000 Euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : boucherie charcuterie rôtisserie traiteur fabrication et vente de plats cuisinés vente de produits laitiers fromage oeufs volailles, vins conserves, à titre sédentaire.
Adresse : 12, rue Émile martin, 69/71 avenue de la Prospective, 18000 Bourges.
Précédent propriétaire : 310 686 951 RCS Bourges. **TULANE** (Daniel).
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2017.
Publication légale : L'Information Agricole du Cher *du* 10 février 2017.
Oppositions : Etude de Maître Stéphane Patry notaire 5 ter, rue de la Gaucherie BP 329 18103 Vierzon- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : suivant acte reçu par maître stéphane patry notaire à vierzon (cher) le 09/01/17, enregistré à bourges le 12/01/17, bordereau numéro 2017/39, case n°2 Acquisition du fonds à compter du 01/01/17 domicile du précédent exploitant : 2 route de bellevue - 18330 saint laurent les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire, à peine de nullité, dans les 10 jours à compter de la dernière des publications (qui est celle du BODACC) - article L.141-14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique, dans des conditions de nature à garantir son authenticité et son accessibilité permanente et gratuite.